

SEANCE DU 13 AVRIL 2023

Par suite d'une convocation en date du 7 avril 2023, les membres du Conseil municipal de Marat se sont réunis, le 13 avril 2023 à 20 heures en salle du conseil, sous la présidence du maire, M. Patrice DOUARRE.

Etaient Présents : M. DOUARRE Patrice, M. COSTE Philippe, M. BRAJON Sébastien, Mme VIALLE Marie-Hélène, Mme GOURCY Geneviève, M. ROLLIER Jean-Claude, M. LECOQ Gérard, Mme BOSDECHER Joëlle, M. DELAIR Alain, M. SABATIER Gaétan.

Absents excusés : M. SAVY Charley, Mme CREPET Laure, M. DOUSSON Jonathan, Mme PENSEC Annaïg.

Absents : M. DUFOURNAUD Thomas

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance. M. Sébastien BRAJON est désigné pour assurer cette fonction.

1/ PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 24 MARS 2023

Le PV du 24 mars 2023 est approuvé à l'unanimité.

2/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

A la demande de M. le Maire, M. GENESTIER, Inspecteur des Finances Publiques, est intervenu en mairie concernant pour aider à la présentation du budget primitif 2023. Il a signifié que les finances communales étaient saines et que les nombreux efforts budgétaires consentis commençaient à porter leur fruit.

M. Philippe COSTE, 1^{er} adjoint chargé des finances, a été désigné pour présider la séance pour la présentation et le vote des budgets primitifs 2023.

Le budget du CCAS, vu le très faible nombre de mouvements, celui-ci est désormais intégré au budget général.

1. EN FONCTIONNEMENT :

▪ Budget général de la commune : dépenses

Chapitres Budgétaires	Exercice précédent réalisé 2022	Exercice courant 2023
11-Charges à caractère général	117 087,09 €	179 974,20 €
12-Charges de personnels et frais assimilés	299 786,64€	338 100,00 €
42-Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 362.16 €	7 362.16 €
65-Autres charges de gestion courante	105 674,47 €	93 900,00 €
66-Charges Financières	16 725,76€	15 671.27 €
67-Charges exceptionnelles	112 432,00 €	23 935.77 €
Total dépenses de fonctionnement de l'exercice	659 068,12 €	658 943.40 €

Budget général de la commune : Recettes

Chapitres Budgétaires	Exercice précédent réalisé	Exercice courant
02 - Résultat de fonctionnement reporté	0,00	4 774,20
13 - Atténuation de charges	1 457,37	1 500,00
70 - Produits des services, du domaine et vente diverses	34 824,66	19 974,20
73 - Impôts et taxes	57 574,24	57 582,00
74 - Dotations subventions et participations	274 428,00	261 113,00
75 - Autres produits de gestion courante	16 203,26	10 000,00
77 - Produits exceptionnels	0,00	0,00
Total Recettes	690 364,39	658 943,40

Budget Assainissement : Dépenses

Chapitres Budgétaires	Exercice précédent réalisé	Exercice courant
11 - Charges à caractère général	13 982,81	62 640,98
12 - Charges de personnels et frais assimilés	0,00	4 800,00
14 - Atténuation de produits	898,00	950,00
23 - Virement à la section d'investissement	0,00	/
42 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 145,00	1 686,00
Total dépenses	16 025,81	70 076,98

Budget Assainissement : Recettes

Chapitres Budgétaires	Exercice précédent réalisé	Exercice courant
02 - Résultat d'exploitation reporté	68 312,43	50 927,98
70 - Vente de produits fabriqué, prestation de services, marchandises	11 098,36	19 149,00
Total Recettes	79 410,79	70 076,98

Sur conseil de M. GENESTIER, une ligne de compte du budget assainissement au budget générale a été créée pour prendre en compte le temps passé par les services techniques à la station d'épuration et pour réaliser les diagnostics (estimé à 15heures par mois).

Budget Lotissement « La Bertigne » : Dépenses

Chapitres Budgétaires	<i>Exercice précédent réalisé</i>	Exercice courant
02 - Résultat de fonctionnement reporté (déficit)	283 650,84	240 284,91
11 - Charges à caractère général	673,70	/
42 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	/
65 - Autres charges de gestion courante	0,00	/
66 - Charges financières	3 404,15	3 092,55
Total dépenses	287 728,69	243 377,46

Budget Lotissement « La Bertigne » : Recettes

Chapitres Budgétaires	<i>Exercice précédent réalisé</i>	Exercice courant
02 - Résultat de fonctionnement reporté	0,00	/
42 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	243 377,46
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	47 443,78	/
75 - Autres produits de gestion courante	0,00	/
Total Recettes	47 443,78	243 377,46

Budget Caisse des écoles : Dépenses

Chapitres Budgétaires	<i>Exercice précédent réalisé</i>	Exercice courant
02 - Résultat de fonctionnement reporté	3 637,34	/
11 - Charges à caractère général	31 842,49	39 450,00
Total dépenses	35 479,83	39 450,00

Budget Caisse des écoles : Recettes

Chapitres Budgétaires	<i>Exercice précédent réalisé</i>	Exercice courant
02 - Résultat de fonctionnement reporté	0,00	18 941,93
74 - Dotations et participations	23 500,00	1 508,07
75 - Autres produits de gestion courante	30 921,76	19 000,00
Total Recettes	54 921,76	39 450,00

EN INVESTISSEMENT

Budget général de la commune : dépenses

Chapitres Budgétaires	<i>Exercice précédent réalisé</i>	Exercice courant
01 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	89 910,36	146 145,81
20 - Dépense imprévues (investissement)	0,00	/
16 - Emprunts et dettes assimilées	51 258,44	45 101,26
20 - Immobilisations incorporelles	7 548,00	12 000,00
204 - Subventions d'équipement versées	7 780,79	6 500,00
21 - Immobilisations corporelles	6 275,65	3 000,00
23 - Immobilisations en cours	113 899,80	33 000,00
Total dépenses	276 673,04	245 747,07

Budget général de la commune : Recettes

Chapitres Budgétaires	<i>Exercice précédent réalisé</i>	Exercice courant
40 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 362,16	7 362,16
10 - Dotations, fonds divers et réserves	123 165,07	37 116,27
13 - Subventions d'investissement	0,00	108 263,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00	93 005,64
Total recettes	130 527,23	245 747,07

Budget Assainissement : Dépenses

Chapitres Budgétaires	<i>Exercice précédent réalisé</i>	Exercice courant
01 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	12 457,00
23 - Immobilisations en cours	18 600,00	7 976,00
Total dépenses	18 600,00	20 433,00

Budget Assainissement : Recettes

Chapitres Budgétaires	Exercice précédent réalisé	Exercice courant
01 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	2 290,00	2 290,00
21 - Virement de la section d'exploitation	0,00	/
40 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 145,00	1 686,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00	12 457,00
13 - Subventions d'investissement	2 708,00	4 000,00
Total Recettes	6 143,00	20 433,00

▪ **Budget Lotissement « La Bertigne »: Dépenses**

Chapitres Budgétaires	Exercice précédent réalisé	Exercice courant
40 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	243 377,46
16 - Emprunts et dettes assimilées	15 979,51	16 291,11
Total dépenses	15 979,51	259 668,57

Budget Lotissement « La Bertigne » : Recettes

Chapitres Budgétaires	Exercice précédent réalisé	Exercice courant
001 - Solde d'exécution de la section investissement reporté	157 459,99	141 480,48
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	/
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00	118 188,09
Total Recettes	157 459,99	259 668,57

A l'issue de cette présentation et des différentes précisions apportées, les budgets primitifs sont adoptés comme suivant :

- Budget général (fonctionnement-investissement) : **adopté à l'unanimité.**
- Budget assainissement (fonctionnement-investissement) : **adopté à l'unanimité.**
- Budget lotissement « La Bertigne » (fonctionnement-investissement) : **adopté à l'unanimité.**
- Budget « caisses des écoles » (fonctionnement) : **adopté à l'unanimité.**

3/ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DIRECTE LOCALE 2023

Après un temps de discussion, les taux d'imposition (taxes directes locales) sont votés à l'unanimité comme suivant :

- la taxe foncière sur les propriétés bâties reste à 33.50 % (identique à précédemment),
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties reste à 80.84 % (identique à précédemment).
- la taxe d'habitation (TH) pour les résidences secondaires est à 8,50%

M. GENESTIER tient à préciser que les bases d'imposition foncière nationales sont rehaussées en 2023 de 7.1 % et que cela engendrera mécaniquement une augmentation des recettes fiscales communales. Les recettes attendues pour 2023 devraient être de l'ordre de 375 967 € environ (351 542 € en 2022).

Un questionnaire est fait sur les différentes taxes locales et sur le positionnement de Marat par rapport à des moyennes régionales et nationales.

4/ ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES

Les membres du conseil décident des conditions et du montant des subventions allouées aux associations :

Marat Top Danse : 100 €	Maison de l'alimentation : 200 €
Gym détente : 100 €	JSP : 500 €
FNACA : 100 €	EFS : 50 €
Festiv Marat Bougnat : 0 €	ADMR : 300 €
ALCIH : 100 €	CLIC : 25 €
Club Amitié d'Automne : 100 €	LAASI : 660 € (0,80€/h x 825h)
Comité des fêtes : Participation aux frais des manifestations	
APE : 100 € + subvention exceptionnelle en fonction de la fête	
Subvention exceptionnelle au Motoclub du Livradois (préparation de la finale du championnat du monde de Trial) : 200 €	

Après échange, il est rappelé que l'étude d'une éventuelle dotation est conditionnée par une demande initiale formalisée avec un bilan comptable.

5/PARTICIPATION AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT POUR 2 ENFANTS SCOLARISES A AMBERT

Le Maire indique au conseil Municipal que deux enfants de la commune de MARAT sont scolarisés à l'école publique d'AMBERT. La loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 modifiée (article 23) a fixé le principe général d'une répartition intercommunale des charges des écoles publiques accueillant des enfants de plusieurs communes. Il a reçu du maire d'Ambert demandant la participation de la commune aux frais de scolarisation de ces deux enfants de la commune. M le Maire précise que le montant s'élève à **2117,76€** selon un mode de calcul de répartition correspondant au montant total des dépenses éligibles divisés par le nombre d'enfants scolarisés. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la participation de la commune aux frais de scolarisation de ces deux enfants et accepte le règlement de la somme de 2117,76 euros à la commune d'Ambert.

6/ ADHESION AU CLIC

L'adhésion au CLIC est renouvelée pour 2023 pour un coût de 25 €.

7/ DOTATION 2023 DU PNRLF

Une dotation de 4 225 € sera versée par le Parc Naturel Régional Livradois Forez à la commune de Marat.

8/DELIBERATION CONVENTION DE FINANCEMENT DE TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

M. Philippe COSTE, 1^{er} adjoint fait un point sur les mesures d'extinction de l'éclairage public pour la commune et notamment sur les contraintes techniques interdisant cette démarche à plus de hameaux.

Dans le cadre du plan France Relance, le Territoire d'Energie du Puy-de-Dôme (ex SIAEG63) lance un programme de soutien concernant la modernisation des horloges d'éclairage public. Concernant Marat, l'estimation de travaux est de 9 200 € HT dont 90 % serait pris en charge, laissant 920 € HT à la charge de la commune. Ces travaux devant permettre l'amélioration de la gestion de l'éclairage, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité pour signer la convention proposée par le Territoire d'Energie. Une délibération est adoptée en ce sens.

9/ SYNTHÈSE DE LA RÉUNION AVEC ALF POUR LA CRÈCHE DE MARAT

M. le Maire fait un point sur la réunion avec Daniel FORESTIER- Président ALF, Stéphanie ALLEGRE-CARTIER – vice-présidente ALF en charge de la petite enfance, des accueils de loisirs et de l'aide à la réussite scolaire et Louis-Jean GOUTTEFANGEAS (ALF)

A l'issue des explications, les membres du conseil souhaitent qu'un nouveau courrier soit envoyé à ALF pour faire part **du refus de transfert de la crèche de Marat à Vertolaye.**

10/ QUESTIONS DIVERSES

- Piste du Rucheix : Suite au compte-rendu du 21 janvier 2020 concernant la participation financière de M. CHRETIEN aux travaux de réalisation de la voirie forestière, une délibération doit être adoptée pour demander le règlement. Accepté à l'unanimité.
- Demande d'une personne pour rentrer au CCAS : pas d'objection.
- Un point est réalisé sur la prochaine fête patronale et sur la journée des chemins du 1^{er} avril.
- Lecture d'un mail pour demander la mise à disposition d'un terrain pour pratiquer la moto tout terrain. Le conseil ne souhaite pas donner suite en raison des nuisances pouvant être engendrées. Des doléances sont réceptionnées régulièrement pour la pratique de ce loisir sur des terrains privés.
- Lecture d'un mail d'ALF pour nommer un référent culture et patrimoine.
- Lecture d'un courrier de remerciement du collègue Alexandre Varennes suite à la subvention accordée pour le voyage scolaire en Espagne.
- M. LECOQ fait un point sur son entretien avec le président du PNRLF et réitère son désaccord avec la représentation des collectivités locales dans l'exécutif.

Calendrier :

- cérémonie du 8 mai 1945 : **le 13 mai**
- fête patronale : **17 et 18 mai**
- tour cycliste du Pays d'Olliergues : **6 et 7 mai**
- journée du fleurissement : **le 27 mai**

11/ COMMENTAIRES ET EXPRESSIONS PERSONNELLES

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 23 h 30